

Maintenant que le gouvernement désigne des régions où l'infrastructure est déjà établie, il s'agit uniquement pour une industrie d'accepter un cadeau du gouvernement que de s'établir dans une région d'accès facile aux marchés intérieurs et internationaux. Nous avons demandé au gouvernement de songer à adapter ses politiques d'expansion régionale en fonction des industries de chaque région. Je puis parler de ma propre province en connaissance de cause. L'an dernier, le gouvernement a mis en œuvre un programme de deux ans, représentant une dépense de 82 millions de dollars et comportant des subventions spéciales et des prêts pour l'établissement de l'infrastructure nécessaire dans la région, mais aucune dépense n'a été prévue pour la mise en valeur des ressources de la région. Par exemple, aucune subvention n'a été accordée pour aider à l'établissement d'une industrie de la pêche ou d'installations pour la transformation du poisson, alors que l'industrie de la pêche revêt le plus d'importance dans ma province. On n'a pas affecté un seul cent à cette industrie.

Le ministre et ses collaborateurs sont installés dans leur ministère. Ces collaborateurs du ministre sont des hommes très capables; vous pouvez m'en croire. Ils pensent comme des ordinateurs et ils ont des ordinateurs à leur disposition. Ces fonctionnaires ont établi les besoins économiques de chaque région. Ils sont passés outre aux instances des habitants et des parlementaires des régions intéressées. Ils ont mis au point un genre de programme qui fera disparaître l'agriculture dans les Maritimes. Je n'ai rien contre la transplantation des gens, mais on a choisi une méthode qui aboutira à la disparition de l'économie rurale, c'est-à-dire de l'industrie de la pêche—l'industrie traditionnelle de cette région—de l'agriculture et de l'industrie forestière. Voilà à quoi aboutira la méthode choisie par le gouvernement, et qui sonne le glas de l'économie rurale. Si j'en avais le temps, je pourrais vous prouver que le gouvernement tient mordicus à ses projets d'urbanisation dans les différentes régions du Canada sans guère s'embarrasser de ce que pensent leurs habitants.

Je pourrais souligner les politiques en matière de transport et de développement régional, de même que l'incurie des ministères des Travaux publics, des Pêches et des Forêts et, probablement, de l'Agriculture. A mon avis, ces politiques ont été élaborées pour hâter l'urbanisation déjà très avancée de la population dans tout le pays sans tenir compte des conséquences humaines. Le chômage chronique, dans certaines régions du Canada, ne date pas de 1970; il remonte loin dans l'histoire. Je ne pense pas que le gouvernement fédéral doive assumer tout le blâme quant au chômage sérieux qui sévit dans ma province, pas plus que pour celui qui afflige la province de Québec. Tous les députés du Québec et d'autres régions du Canada pourraient, d'après leur expérience et leurs lectures sur l'histoire du Québec, attribuer à des causes multiples la grave crise économique qui sévit dans cette province. Mais si le gouvernement poursuit son action conformément au bill C-205 dans sa forme actuelle, cela signifiera qu'il a renoncé à l'élimination des disparités régionales.

On s'aperçoit que les promesses faites au pays par le premier ministre (M. Trudeau) en matière de disparités régionales et de développement n'étaient qu'une farce. Nous ne pouvons déloger les industries de Montréal et

de Toronto et d'ailleurs, cela n'est pas souhaitable. Toutefois, je pense que nous devrions prendre des mesures spéciales pour stimuler le développement de notre économie en ce qui concerne nos ressources naturelles propres. Je pourrais citer, par exemple, l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard, étroitement dépendante de l'agriculture, ou celle de ma propre province, fondée principalement sur la pêche, l'exploitation forestière et les produits du bois. Nous ne bénéficions guère de subventions. Je pourrais vous citer de nombreux cas de gens de ma région qui ont tenté d'obtenir des subventions dans le domaine de la forêt ou de la pêche. Elles leur ont été refusées pour des détails techniques parce que les fonctionnaires du ministère de M. Marchand ont décidé ou ont reçu ordre d'ignorer les problèmes particuliers de ces régions. Ils interprètent les règlements comme il leur convient. Le ministre, grâce à cette souplesse que j'ai mentionnée, pourrait bien annoncer qu'il accorde 12 millions de subventions à la plus grande compagnie du monde.

Dans l'article du *Journal* d'Edmonton il est dit que «la démarcation du secteur des stimulants économiques est extrêmement flottante». M. Michael Fitzgerald explique comment le ministre a tous les pouvoirs discrétionnaires qu'il veut. Et cependant, il se retranche derrière sa confortable complaisance et refuse d'adopter des politiques qui correspondent aux industries autochtones de notre région, plus particulièrement celle de la pêche, et maintenant il veut mettre toutes les provinces du Canada et pratiquement toutes les régions du pays sur un pied d'égalité. Les régions de Joe Batts Arm, Fogo Island, South Western Nova, la rive sud, Dartmouth et tous ces autres secteurs du Canada sont tous admissibles aux mêmes stimulants tout comme d'ailleurs la région qui à la base jouit de l'économie industrielle la plus dynamique et la plus complexe au Canada.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot au sujet du programme de prêts du ministre. Celui-ci a déclaré qu'une des principales modifications à la législation tiendra au résultat des dispositions du bill C-205 sur les prêts aux industries de service. Cette semaine, le Parlement devrait être saisi de nouveau de trois programmes de prêts divers administrés par le gouvernement fédéral. L'un a trait à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, l'autre à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et le troisième à la loi sur les prêts aux petites entreprises. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, le ministre sans portefeuille rattaché aux Finances et le ministre des Finances reconnaîtront avec moi que ces trois programmes de prêts ne valent pas un clou quant aux régions canadiennes d'expansion lente, car une fois la mesure adoptée, elle sera administrée par les banques, et les banques sabordent les prêts dans ces régions-là du pays. Les banques sabordent les prêts parce que le gouvernement veut qu'elles prêtent moyennant une garantie de sa part, à un taux d'intérêt stabilisé entre 7 et 8 p. 100. J'affirme que les banques bloquent ces prêts. Elles refusent de prêter, car à cause de la rareté de l'argent, elles peuvent consentir des prêts à un taux d'intérêt de 12 p. 100 sans avoir à se soucier des programmes du gouvernement.

● (3.10 p.m.)

Le 1^{er} décembre, j'ai inscrit des faits au compte rendu avec preuves à l'appui, pour la gouverne du ministre des